REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

Délibération N° 2024-19-08/002

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUBERTIN

Séance du 19 août 2024

Date de convocation

Nombre de Conseillers :

En exercice: 12

12

1er août 2024

Présents :

12 09

Votants :

10 (dont 1 procuration)

Date d'affichage 1er août 2024

OBJET: Tarifs et fonctionnement de la Maison Pour Tous

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Mme Martine RODRIGUEZ, maire,

<u>Présents</u>: Mmes Sandrine BERSANS, Sandrine HOURS, Françoise CLASTRE, Isabelle BRUN, Sarah LACAVE-PISTAA, MM. Olivier MICHON, Sébastien LACAVE-PISTAA, Xavier PIAT.

<u>Absents-excusés</u>: MM. Yannick BIELLE (procuration à Mme Sandrine BERSANS), Jean-Marc MAZOU, Jérôme SANCHEZ.

Mme BERSANS a été nommée secrétaire.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Maison pour Tous située sur la commune d'AUBERTIN peut être mise à disposition des associations ou des particuliers pour des manifestations diverses.

Elle invite donc ses collègues à se prononcer sur les conditions d'une telle mise à disposition.

Ces conditions s'appliqueront à compter du 15 septembre 2024 : les tarifs « été » s'appliqueront du 1er mai au 31 octobre et les tarifs « hiver » s'appliqueront du 1er novembre au 30 avril de chaque année.

- pour les associations ayant le siège dans la Commune : mise à disposition gratuite ;
- * pour les associations extérieures, le tarif est fixé à 100 € par jour (tarif été) et 200 € par jour (tarif hiver).

La mise à disposition sera consentie aux conditions financières suivantes :

	SALLE MOYENNE		GRANDE SALLE	
	Hab. Aubertin	Extérieur	Hab. Aubertin	Extérieur
TARIFS	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER	ETE/HIVER
Forfait 1 soirée : 9 h à 18 h le lendemain	120 €/220 €	250 €/350 €	300 €/450 €	600 €/750 €
Forfait week end : Du vendredi 14 h au lundi 9 h	Comprise avec la grande salle		450 €/750 €	850 €/1 150 €
Forfait Mariage : Du jeudi 9 h au lundi 11 h	Comprise avec la grande salle		600 €/1 000 €	1 000 €/1 400 €

- -L'utilisation des locaux donnera lieu à la conclusion d'une convention entre l'utilisateur et la Commune.
- en cas de dégradation, un titre du montant des travaux sera émis en faveur le la commune et devra être réglé par l'utilisateur auprès du comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

<u>APPROUVE</u> les conditions de mise à disposition de la Maison Pour Tous et les conventions types qui lui sont présentées.

<u>AUTORISE</u> Mme le Maire à signer ces conventions avec les utilisateurs de ces locaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre

Le Maire, Martine RODRIGUEZ